



MOBILISATION GÉNÉRALE POUR LES SALAIRES, EN GRÈVE LE 3 DÉCEMBRE !

(0959)

BRANCHE
Laboratoires de biologie médicale

L'INSEE a annoncé dans un communiqué qu'en octobre 2021, les prix à la consommation ont augmenté de 0,4 % sur un mois et de 2,6 % sur un an.

Cette hausse générale vient en particulier des prix de l'énergie qui ont augmenté de 20,2 % en un an, tirés par la progression des prix du gaz (+ 50 %) et des produits pétroliers (+ 27 %).

N'oublions pas l'augmentation des prix du « panier de la ménagère ».

Le prix des pâtes a déjà pris + 15 %, le reste suit... Selon le cabinet Nielsen, les hausses à venir varieront de + 2 % à + 23 % selon les produits. Pour un panier de produits de première nécessité, la hausse prévue est de + 4,7 % dès début 2022.

Pour ceux qui en doutaient, l'Europe n'a jamais cessé d'être capitaliste !!!

La grande majorité de l'électricité vendue en France vient du nucléaire, mais le prix de l'électricité est en partie basé sur le prix du marché de gros européen, qui prend en compte le prix du gaz utilisé pour produire une partie de l'électricité vendue en Europe.

Entre réponse aux besoins du peuple et stratégie financière leur choix n'est plus à faire.

Nos patrons ont choisi.

Les exploitants et exportateurs de pétrole ont refusé d'augmenter leur production car cela aurait inévitablement contribué à la baisse des prix des carburants. Leur seule volonté, à ces nantis de patrons, comme la branche des Laboratoires d'Analyse de Biologie Médicale extra-hospitaliers, c'est toujours plus de rentabilité pour satisfaire les actionnaires ou le patron du labo. Preuve en est, malgré d'excellents résultats pour l'année 2020 et qui seront très probablement

au moins reconduits en 2021, les syndicats d'employeurs des laboratoires privés refusent d'augmenter les salaires mini dans la branche de façon décente et au regard des résultats : **plus de 35 % d'augmentation du chiffre d'affaires pour une augmentation de la masse salariale brute de 9 % en 2020.**

Même si aujourd'hui, seul le SDB siège en paritaire, il parle au nom de 4 Organisations Syndicales patronales. Cette coalition patronale reconnaît les chiffres du bilan de branche. Elle revendique clairement de ne redistribuer que quelques miettes aux salariés, comme dans la plupart des autres branches professionnelles.

Face à cette situation du monde du travail où la seule réponse donnée aux salariés tient à des demandes d'efforts toujours plus intenses et à la détérioration des conditions de travail, les travailleuses et les travailleurs doivent réagir et agir.

C'est inacceptable, inadmissible et intolérable.

Exigeons :

Aucun salaire de base brut d'embauche en-dessous de 2 000 €.

La revalorisation de la prime d'ancienneté portée à 20 ans et calculée sur le salaire de base réel.

L'application de la grille de salaire fédérale de branche.

Pour soutenir la délégation FNIC-CGT à la prochaine réunion paritaire du 8 décembre 2021, engageons le débat dans tous les Laboratoires de Biologie Médicale extra-hospitaliers .

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 3 DÉCEMBRE 2021



GRILLE FÉDÉRALE DE SALAIRES REVENDIQUÉS

dans les Laboratoires de Biologie Médicale

Coef	NIVEAU D'EMBAUCHE DIPLÔMES, ÉVOLUTIONS	RENDICATION FÉDÉRALE
135	Niveau d'embauche d'un salarié sans diplôme, ni formation professionnelle, ni expérience. Passe à 150 après 1 an maxi.	2 000 € *
150		2 180 €
160		2 301 €
170	Niveau d'embauche des diplômés de niveau 5 (CAP, BEP). Passe à 180 après 3 ans maxi	2 421 €
180		2 534 €
200		2 782 €
210	Niveau d'embauche des diplômés de niveau 4 (BT, BAC PRO). Passe à 220 après 3 ans maxi (T et AM)	2 902 €
220		3 023 €
230		3 143 €
250	Niveau d'embauche des diplômés de niveau 3 (BTS, DUT, etc...) Passe à 260 après 4 ans maxi à ce coefficient.	3 383 €
260		3 504 €
270	Niveau d'embauche des BAC + 3 (licence, VM, etc...) Passe à 290 après 4 ans maxi à ce coefficient.	3 624 €
280		3 744 €
290		3 865 €
300	Niveau d'embauche des diplômés de niveau 2 (BAC + 4). Passe à 310 après 1 an maxi à ce coefficient (I&C)	3 985 €
310		4 105 €
350		4 586 €
400	Niveau d'embauche des diplômés de niveau 1 (ingénieurs, masters, DESS, etc...) Passe à 500 après 3 ans maxi (I&C)	5 188 €
500		6 391 €
600	Niveau d'embauche des BAC + 8 doctorats. Passe à 800 après 3 ans maxi à ce coefficient.	7 594 €
800		10 000 €

**CALCUL
DU SALAIRE
GARANTI
DE CHAQUE
SALARIÉ-E**

$$2000 + 12,0301 \times (\text{Coef} - 135)$$

* Salaire revendiqué par la FNIC CGT pour le Coef. 135 (coefficient des salariés-es sans diplôme, ni expérience).

Valeur du Point au-delà du coefficient 135 : 12,0301 €

La valeur du point maintient un rapport de 5 entre le 135 (2000 €) et le 800 (2000 € x 5 = 10000 €). Soit un écart de salaire entre le 800 et le 135 = 8000 € pour 665 points, donc 12,0301 € par point au-delà du 135.

* Salaire de base brut